



N° 2 - Juillet 2014

LINIERS ET VOUS

Bulletin d'informations municipales
« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »

Chères Linaraises, Chers Linarois,

En ce début de période estivale l'ensemble des Adjointes et des Conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter un excellent été, paisible et serein, pour vous et tous les vôtres. Que vous envisagiez de mettre à profit le beau temps (je l'espère !) et le ralentissement momentané de vos activités habituelles (je vous le souhaite !) pour partir quelques jours ou pour rester parmi nous et profiter de la quiétude de Liniers, l'équipe municipale demeurera disponible et à votre écoute.

Bien sûr, les dossiers ouverts depuis tout juste 3 mois, depuis que vous nous avez confié la gestion de la commune, continuent et continueront à prospérer :

création d'un hangar de stockage municipal,

réfection du clocher de l'église,

réfection du bassin paysager route de la Chapelle Moulière,

participation aux travaux de la Communauté de Communes et du SIVOS .

D'autres, sous-tendus par des délais contraints (rentrée scolaire,) et parfois imposés (Plan Local d'Urbanisme avec Evaluation environnementale,....) feront nécessairement leur apparition au cours des toutes prochaines semaines et ne connaîtront pas la trêve estivale.

Mais soyez sûrs que nous ne manquerons pas de vous en tenir informés en toute transparence avec le souci impérieux de vous y associer le plus possible.

C'est sur cet engagement que nous vous renouvelons nos souhaits d'excellentes vacances d'été 2014 tout en vous rappelant nos conseils de prudence lors de vos déplacements éventuels (circulation, activités diverses, nautiques ou autres, ...) au cours de vos absences de Liniers (vigilance solidaire) et pendant de la survenance de risques climatiques significatifs (canicule, intempéries, ...).



Dominique Brocas

Descente des cloches avant leur transfert dans le Maine et Loire pour rechargement.

L'actualité du Conseil Municipal

Mercredi 18 Juin 2014

1- P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

L'objectif d'un P.L.U. est de modérer l'implantation d'habitations nouvelles dans des zones isolées où il est nécessaire de créer de lourdes infrastructures pour l'adduction d'eau, l'assainissement, l'électricité... Le P.L.U., c'est aussi l'utilisation prioritaire des espaces libres dans le centre bourg, avant d'étendre et de créer des zones d'habitation nouvelles excentrées.

S'agissant du territoire de Vienne et Moulière, 3 communes sont concernées : Bignoux, Lavoux et Liniers qui devront, d'ici 2017, achever la transformation de leur Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Bien évidemment, le recours nécessaire à des bureaux d'études spécialisés, ainsi d'ailleurs que les expertises réalisées, seront mutualisés afin de réduire l'impact financier de l'opération, étant précisé que ces 3 communes sont situées en zone Natura 2000 (*un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats*), ce qui explique la nécessité d'accompagner l'opération d'une évaluation environnementale.

2- Vote de subventions (demandes parvenues postérieurement au Conseil du 23 avril).

Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille	120,00 euros,
Entente Sportive Lavoux/Liniers	200,00 euros.

3- Vestiaires du stade de Liniers.

Les vestiaires attenants à la salle des Linarois sont inutilisables en raison de leur état sanitaire et matériel.

4- Révision des loyers communaux

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas modifier le montant des loyers communaux pour 2014.

5- Construction du hangar de stockage municipal.

L'architecte retenu pour assister la commune dans le cadre de la construction du hangar est le Cabinet Moreau. Le deuxième adjoint a en charge le suivi de ce dossier. Des demandes de subvention sont en cours pour aider au financement (Fonds Régional d'Intervention Locale (F.R.I.L.), parlementaires) et limiter ainsi l'emprunt prévu au budget adopté au Conseil du 23 avril.

6- Location des marabouts et révision de la caution

Location	30,00 euros
Caution	30,00 euros

A cet égard, il y lieu de corriger le tarif de la location de la salle des Linarois pour le week-end en hiver, à savoir : 145,00 euros au lieu de 45,00 euros, imprimé par erreur dans le n° 1 de « Liniers et vous ».

Vendredi 20 Juin 2014

Conseil Municipal exclusivement consacré à la désignation des délégués (titulaires et suppléants) pour les élections sénatoriales du 28 Septembre 2014.

Ont été élus par le conseil municipal :

Titulaires : Mr Dominique Brocas, Mr Bernard Caillon et Mr Jacky Surreau

Suppléants : Mr Jean Claude Rocher, Mr Philippe Plat et Mr Pascal Faideau.

Etat Civil du 01/01/14 au 31/06/2014

Prune AMILIEN-LE LOCH

née le 24 avril 2014

Jules ARNAULT

né le 13 avril 2014

Yvon BEAUPOUX

né le 13 mai 2014

Margot RONCHI

née le 2 février 2014

Catherine CORMERAIS

décédée le 7 avril 2014

Plan Canicule 2014

Dans le cadre du plan national canicule, la Mairie de Liniers, comme toutes les mairies de France, doit répertorier les personnes vulnérables domiciliées sur la commune et susceptibles d'être directement concernées en cas d'épisode caniculaire.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

L'inscription sur ce registre est facultative et volontaire. Elle peut être faite indifféremment par la personne concernée ou par un de ses proches auprès de la Mairie, afin de bénéficier des mesures d'assistance mises en œuvre dans le cadre du plan de vigilance canicule.

Vigilance

Avant votre départ en vacances :

Fermez vos portes et fenêtres

Ne signalez pas votre départ par un billet sur la porte

Ne laissez pas vos clés à un endroit habituel

Faites retirer le courrier quotidiennement

Utilisez le transfert d'appel pour votre téléphone

Déposez vos objets de valeur chez un proche

Prévenez un voisin, des proches et la gendarmerie de votre départ (opération «tranquillité vacances» demandez un bon à la mairie ou téléchargez-le sur le site internet de la mairie)

Ne laissez pas dans votre jardin du matériel ou du mobilier attirant les convoitises

Laissez vos coordonnées à des proches.

Contact Gendarmerie : 05 49 56 71 07

Sérénité et voisinage

La période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. Ceci dans le respect de la tranquillité de chacun d'entre nous.